

# Conditions Supplémentaires pour les Logiciels et Abonnements

Version 1.1 (Dernière mise à jour : May 1, 2024)

Les présentes Conditions Supplémentaires pour les Logiciels et Abonnements (les « **Conditions Logiciels** ») complètent les Conditions Générales de Vente disponibles sur le site <https://www.trimble.com/en/legal/customer-terms> ou sur toute adresse URL ultérieure (les « **Conditions Générales** ») dans la mesure où elles sont applicables, et sont incorporées aux présentes par référence.

**1. Définitions.** Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent document ont la signification qui leur est donnée dans les Conditions Générales.

- 1.1. « **Projet Actif** » désigne tout projet sur lequel le Logiciel peut être utilisé par le Client au cours d'une Période d'Abonnement Annuel.
- 1.2. « **Période d'Abonnement Annuel** » désigne chaque période de douze (12) mois d'un abonnement.
- 1.3. « **Données Anonymes** » désigne toute donnée collectée en relation avec les Offres (y compris les Données du Client) qui a été agrégée et/ou dépersonnalisée de telle manière que ni le Client, ni aucun de ses Utilisateurs Autorisés, ni aucun autre individu ne puisse être identifié à partir des données lorsqu'elles sont partagées en dehors de Trimble ou de ses Affiliés.
- 1.4. « **Utilisateur Autorisé** » désigne tout employé du Client, et sauf interdiction de Trimble dans la commande, la documentation ou toutes conditions supplémentaires, les individus qui sont des contractants ou des consultants du Client ou des employés, des contractants ou des consultants des Affiliés du Client autorisés par le Client à accéder aux Offres et à les utiliser pour le compte du Client conformément au Contrat, y compris, sans s'y limiter, l'Article 6.6 (Accès de Tiers) et l'Article 9 (Confidentialité),.
- 1.5. "Services de Correction" : services sur abonnement qui fournissent à l'Utilisateur Autorisé des données de correction de position GNSS.
- 1.6. « **Utilisateur Simultané** » désigne tout type d'Utilisateur Autorisé par le Client à accéder aux Offres et à les utiliser pour le compte du Client simultanément.
- 1.7. « **Données Client** » désigne toutes les informations, documents, matériels ou autres données de tout type qui sont saisis par ou au nom du Client dans les Offres ou qui sont créés ou générés par le Client par le biais de l'utilisation des Offres par le Client, y compris, sans limitation, les informations ou données qui sont soumises manuellement par les Utilisateurs Autorisés ou par le biais d'une Plateforme Tierce. Pour plus de clarté, les Données du Client excluent expressément les Données d'Utilisation.
- 1.8. « **Groupe de Clients** » désigne les unités commerciales, les Sociétés Affiliées ou les Joint Venture du Client, le cas échéant, énumérées dans la commande, qui peuvent autoriser les Utilisateurs Autorisés à utiliser les Offres pour le compte de ces unités commerciales, Sociétés Affiliées ou Joint Venture.
- 1.9. « **Revenu Annuel Brut** » ou « **RAB** » désigne le revenu et les recettes du Client (et du Groupe de Clients, le cas échéant) provenant de toutes les sources, avant dépenses ou impôts, calculé sur une base annuelle conformément aux principes comptables généralement acceptés et tels qu'ils figurent dans les états financiers de l'entreprise. Les différentes définitions équivalentes peuvent être utilisées de manière interchangeable.
- 1.10. « **Joint-Venture** » désigne un accord commercial dans lequel le Client et un ou plusieurs autres tiers conviennent de mettre en commun leurs ressources pour réaliser un Projet ou une autre entreprise commerciale.
- 1.11. « **Clés de Licence** » désigne les mots de passe électroniques, codes d'autorisations, ou autres mécanismes d'habilitation fournis pour l'utilisation des Offres.
- 1.12. « **Utilisateur Désigné** » désigne tout type d'Utilisateur Autorisé désigné par le Client par son nom ou un autre identifiant pour accéder aux Offres et les utiliser pour le compte du Client.
- 1.13. « **Données Interdites** » désigne (a) les informations relatives aux patients, les informations médicales ou autres données de santé protégées régies par le Health Insurance Portability and Accountability Act (tel que modifié et complété) (« **HIPAA** »); (b) les données relatives aux cartes de crédit, de débit ou autres cartes de paiement soumises aux normes de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS); (c) les informations soumises à la réglementation ou à la protection en vertu du Children's Online Privacy Protection Act ou du Gramm-Leach Bliley Act, ou (d) toute autre information réglementée par les Lois et non requise pour l'utilisation du Logiciel aux fins pour lesquelles il a été conçu.
- 1.14. « **Projet** » désigne le lancement, la livraison, l'exploitation et l'entretien d'un projet de construction.
- 1.15. « **Date de Mise à Disposition** » désigne la date à laquelle Trimble fournit pour la première fois l'accès aux Offres. Pour une Offre groupée composée de plusieurs Logiciels, la Date de Mise à Disposition sera la date à laquelle l'ensemble de l'Offre groupée sera entièrement mis à disposition.
- 1.16. « **Abonnement** » désigne l'accès à tout Logiciel, Support, Services de Correction, contenu, données ou autres informations, dans chaque cas mis à disposition, pour la (les) période(s) d'abonnement applicable(s).
- 1.17. « **Conditions d'Assistance** » désigne les Conditions Supplémentaires d'Assistance et de Maintenance alors en vigueur, disponibles à l'adresse <https://www.trimble.com/en/legal/customer-terms> ou sur toute URL ultérieure.
- 1.18. « **Matériel de Tiers** » désigne les données, le contenu ou les Logiciels exclusifs de tiers. Le Matériel de Tiers ne fait pas partie du Logiciel.
- 1.19. « **Budget du Projet** » désigne le coût total prévu pour la réalisation, la gestion et l'achèvement d'un ou plusieurs Projet(s) Actif(s) pendant toute la Durée de l'Abonnement. Les différents termes définis sont équivalents et peuvent être utilisés de manière interchangeable, y compris dans d'autres termes définis.
- 1.20. « **Valeur Totale du Projet** » ou « **Valeur du Projet** » désigne le budget du Projet divisé par le nombre de Périodes d'Abonnement Annuel de la période d'abonnement (à l'exclusion de tout renouvellement). Les différents termes définis sont équivalents et peuvent être utilisés de manière interchangeable, y compris dans d'autres termes définis.
- 1.21. « **Limites d'Utilisation** » désigne l'étendue de l'utilisation autorisée par le Client pour les Offres, telle que spécifiée dans la Commande, les Conditions Supplémentaires ou la Documentation applicable, qui peut inclure tout Utilisateur (par exemple, Utilisateur Nommé, Utilisateur Simultané, etc.), siège, copie, instance, stockage de données, CPU, ordinateur, domaine d'utilisation, emplacement, Projet ou autres restrictions.

1.22. « **Données d'Utilisation** » désigne les journaux techniques, les données et les apprentissages de Trimble sur l'utilisation des Offres par le Client, à l'exclusion des Données du Client.

## 2. En général

### 2.1 Offres.

(a) Abonnements (autres que Logiciel) . Le Client peut accéder et utiliser les Abonnements pendant la Durée uniquement pour ses propres intérêts commerciaux conformément à la Documentation, aux Limites d'Utilisation et au Contrat. Sauf indication contraire de Trimble, tout Logiciel sous Licence fourni avec un abonnement est soumis aux conditions applicables au Logiciel sous Licence dans le cadre du Contrat.

(b) Logiciel sous Licence. Trimble accorde par la présente au Client une licence non transférable, non sous-licenciable, non exclusive, pendant la Durée, pour installer, copier et utiliser le Logiciel sous Licence sur des systèmes ou des dispositifs sous le contrôle du Client uniquement pour ses propres intérêts commerciaux conformément à la Documentation, aux Limites d'Utilisation et au Contrat. Le Logiciel sous Licence est concédé sous licence et non vendu. Tout Logiciel sous Licence déployé par le biais de services d'hébergement fournis par Trimble est soumis aux termes et conditions applicables au Logiciel sous Licence.

2.2 Utilisateurs Autorisés. Seuls les Utilisateurs Autorisés peuvent accéder aux Offres ou les utiliser. Les identifiants d'Utilisateur sont accordés à des personnes individuelles et nommées, et chaque Utilisateur Autorisé gardera ses identifiants de connexion confidentiels et ne les partagera pas avec des tiers. Le Client est responsable du respect du Contrat par ses Utilisateurs Autorisés et des actions entreprises par l'intermédiaire de leurs comptes. Si un Utilisateur Autorisé n'est plus autorisé à utiliser une Offre pour le compte du Client, ce dernier désactivera rapidement l'accès de cet Utilisateur Autorisé. Sauf autorisation expresse dans la Commande, les Conditions Supplémentaires ou la Documentation, le Client ne peut pas transférer le statut d'Utilisateur Autorisé d'une personne à une autre. Le Client notifiera rapidement à Trimble s'il se rend compte que l'un de ses identifiants de connexion d'Utilisateur Autorisé a été compromis.

2.3. Restrictions. Le Client ne fera pas (et ne permettra pas, n'encouragera pas ou n'aidera pas un tiers à faire) ce qui suit : (a) fournir l'accès, distribuer, vendre ou sous-licencier les Offres à un tiers ; (b) utiliser les Offres au nom de, ou pour fournir tout produit ou service, en dehors du cours normal des affaires du Client à, des tiers ; (c) utiliser les Offres pour développer un produit ou service similaire ou concurrent ; (d) faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler, ou chercher à accéder au code source ou aux API non publiques de tout élément des Offres, sauf dans la mesure expressément autorisée par la Loi (et alors seulement après avoir fourni un avis écrit préalable à Trimble) ; (e) modifier ou créer des travaux dérivés des Offres ou copier tout élément des Offres (autre que dans le cadre de la réalisation de copies du Logiciel sous Licence autorisé en vertu du Contrat) ; (f) supprimer ou masquer tout avis de propriété dans les Offres ; (g) publier des repères ou des informations de performance sur les Offres, sauf dans la mesure expressément autorisée par la Loi ; (h) interférer avec le fonctionnement de l'Offre ou son utilisation par d'autres, contourner ses restrictions d'accès ou, sans l'autorisation écrite préalable de Trimble, effectuer tout test de sécurité ou de vulnérabilité de l'Offre ; (i) transmettre tout virus ou autre matériel nuisible à l'Offre ; (j) soumettre dans le cadre de l'Offre toute information inappropriée, diffamatoire, obscène, salace ou illégale, ou utiliser l'Offre pour diffamer, harceler, traquer, menacer ou violer de toute autre manière les droits d'autrui ; (l) pour les Logiciels sous Licence, sauf autorisation expresse dans la Commande, les Conditions Supplémentaires ou la Documentation, utiliser ou héberger tout Logiciel sous Licence dans un environnement de serveur virtuel ou (m) pour les Services de Correction, rediffuser les Services de Correction sans le consentement écrit préalable de Trimble, .

2.4 Versions Gratuites ; Essais et Bêta-Test. « **Versions Gratuites** » désigne toutes les Offres mises à la disposition du Client pour une utilisation gratuite. « **Essais et Bêta-Tests** » désigne toute Offre ou toute caractéristique de celle-ci mise à disposition à titre d'évaluation ou d'essai ou en tant qu'Offre alpha, bêta, Labs ou autre d'accès anticipé, dans tous les cas gratuitement ou non. Sauf indication contraire dans la Documentation ou dans le Contrat, le Client ne peut utiliser les Versions Gratuites que dans un environnement de non-production et à des fins non commerciales, et les Essais et Bêta-Test ne peuvent être utilisés que pour l'évaluation interne du Client afin de déterminer s'il convient d'acheter une licence ou un abonnement aux Offres. La durée d'évaluation pour les Essais et les Bêta-Test sera de trente (30) jours, sauf indication contraire de Trimble par écrit. Les Versions Gratuites et les Essais et Bêta-Test sont facultatifs, et Trimble peut cesser de mettre à disposition ces Offres à tout moment pour n'importe quelle raison. Les Essais et les Bêta-Test peuvent être inopérants, incomplets, ou inclure des caractéristiques que Trimble peut ne jamais publier, et leurs caractéristiques et informations de performance sont des Informations Confidentielles de Trimble. Si le client a acheté des services liés à une version gratuite ou à une version d'Essai et Bêta Test, les services non utilisés à la résiliation ou à l'expiration de la durée applicable à la version gratuite ou à la version d'Essai et Bêta Test seront perdus. **Nonobstant toute autre disposition du Contrat : (a) Trimble n'a aucune obligation de conserver les Données du Client utilisées avec les Versions Gratuites et les Essais et Bêta-Test ; (b) Trimble fournit les Versions Gratuites et les Essais et Bêta-Test « EN L'ETAT » sans garantie, indemnité, niveaux de service ou support ; (c) la responsabilité de Trimble pour les Versions Gratuites et les Essais et Bêta-Tests ne dépassera pas 50 \$ US, et (d) chaque partie peut résilier l'accès à une Version Gratuite ou à un Essai et Bêta-Tests, pour n'importe quelle raison ou sans raison, immédiatement sur avis écrit à l'autre partie.**

2.5 Versions Educatives. Pour toute version des Offres désignée comme « éducative » ou un terme similaire, le Client peut utiliser les Offres uniquement à des fins éducatives - par exemple, par un instructeur ou un étudiant dans un établissement d'enseignement et dans le cadre d'un travail éducatif. Ces Versions Educatives ne peuvent être utilisées (a) par aucune autre personne ; (b) par aucun établissement d'enseignement à des fins non éducatives ; ou (c) à des fins lucratives, y compris pour des travaux professionnels ou des formations payantes, ou par des entités commerciales.

2.6 Livraison. Les Offres et les Clés de Licence, le cas échéant, seront livrées par voie électronique, sauf indication contraire dans la Commande applicable. La livraison est réputée intervenir à la date à laquelle l'Offre et la Clé de Licence, le cas échéant, sont mises à la disposition du Client pour la première fois.

### 2.7 Activation du Logiciel et comptage ; Audits.

(a) Les Offres peuvent recueillir et transmettre à Trimble des données sur l'utilisation des licences, la conformité et l'activation. Le Client ne désactivera pas, ne modifiera pas ou n'interférera pas avec le fonctionnement d'une telle fonctionnalité des Offres. Trimble peut utiliser les informations susmentionnées pour valider l'authenticité des Utilisateurs Autorisés, pour confirmer la conformité du Client avec le Contrat, pour

enregistrer les Offres, pour surveiller et valider la conformité avec les Limites d'Utilisation, pour le comptage des licences et pour protéger Trimble contre l'utilisation illégale ou sans licence des Offres.

(b) Sur demande écrite de Trimble, le Client doit certifier par écrit que son utilisation des Offres est en pleine conformité avec le Contrat (y compris toutes les Limitations d'Utilisation). Outre les autres droits de contrôle de la conformité des licences prévus par le Contrat, Trimble, ou son représentant autorisé, peut, avec un préavis raisonnable d'au moins dix (10) jours, inspecter et auditer les dossiers du Client et l'utilisation des Offres pour confirmer la conformité du Client avec le Contrat. Toutes ces inspections et tous ces Audits seront effectués pendant les heures de bureau normales et d'une manière qui n'interfère pas de manière déraisonnable avec les activités commerciales du Client. Le Client est responsable des frais d'audit uniquement dans le cas où l'audit révèle que l'utilisation n'est pas conforme aux Limites d'Utilisation ou à d'autres conditions d'utilisation sous licence et pour les redevances impayées. Le Client s'engage à payer rapidement toutes les redevances impayées.

### **3. Utilisation et propriété des données.**

3.1 Propriété. Sauf pour les droits limités de Trimble énoncés dans l'Accord, entre les parties, le Client conserve tous les Droits de propriété intellectuelle dans les Données du Client. Trimble possède tous les Droits de propriété intellectuelle dans les Données anonymisées et les Données d'utilisation.

3.2 Droits d'Utilisation Limités. Le Client accorde par les présentes à Trimble et à ses Affiliés le droit non exclusif, pour le monde entier, irrévocable et libre de redevance : (i) d'utiliser les Données du Client pendant la Durée pour fournir les Offres, le Support et les Services au Client ; (ii) de créer des Données Anonymes (iii) d'utiliser et de divulguer les Données du Client comme autrement autorisé conformément au Contrat ou à tout consentement écrit ou instructions du Client ; et (iv) sous réserve des obligations de confidentialité de Trimble dans l'Article 9 (Confidentialité) des Conditions, les Données d'Utilisation à perpétuité, pour développer, maintenir et améliorer les produits, Logiciels et Services de Trimble ou de ses Affiliés, incluant sans limitation l'analyse, l'apprentissage de modèles et l'apprentissage automatique..

3.3 Accès. Le Client n'aura pas accès aux Données Client après la Résiliation ou l'expiration de la Durée, sauf indication contraire dans la Commande, les Conditions Supplémentaires ou la Documentation, ou si les parties en conviennent autrement par écrit.

3.4 Confidentialité. En cas de conflit entre les dispositions de la section 9 (Confidentialité) des Conditions Générales et celles de la présente section 3 (Utilisation et propriété des données), les dispositions de la présente section 3 (Utilisation et propriété des données) prévaudront.

### **4. Obligations du Client.**

4.1 Ressources et Compatibilités. Si le Client active les Ressources ou les Compatibilités avec une Offre, Trimble peut accéder et échanger les Données du Client avec les Ressources ou les Compatibilités au nom du Client. Trimble n'aura aucune responsabilité ou obligation en vertu du Contrat en ce qui concerne la façon dont les Ressources ou les Compatibilités utilisent ou traitent les Données du Client. Si Trimble héberge toute Ressource ou Compatibilité à la demande du Client, le Client déclare et garantit à Trimble qu'il a tous les droits nécessaires. Trimble peut facturer des frais supplémentaires pour de tels services d'hébergement.

4.2 Pas de Données Interdites. Le Client n'utilisera pas les Offres avec des Données Interdites. Le Client reconnaît que les Offres ne sont pas destinées à répondre aux obligations légales pour ces utilisations, y compris les exigences HIPAA, et que Trimble n'est pas un Associé Commercial tel que défini sous HIPAA.

4.3 Données du Client. Le Client est responsable de ses Données Client, y compris de leur contenu, de leur exactitude et de leur conformité aux Lois. Le Client déclare et garantit qu'il a fait toutes les divulgations et a tous les droits, consentements et permissions nécessaires pour utiliser les Données du Client avec les Offres et accorder à Trimble les droits dans la section 3 (Utilisation et propriété des données), et cela sans violer ou enfreindre les Lois, les droits des tiers (y compris la propriété intellectuelle, la publicité ou les droits à la vie privée), ou toutes les conditions ou politiques de confidentialité qui s'appliquent aux Données du Client. Si le Client utilise les bases de données disponibles dans les Offres pour stocker des données qui ne sont pas nécessaires pour l'utilisation normale et le fonctionnement des Offres et dans le but prévu, le Client accepte que Trimble ne sera pas responsable de, et ne sera pas responsable de quelque manière que ce soit pour de telles données, et le Client assume tous les risques associés à, et accepte de tenir Trimble à l'écart de et contre toutes les réclamations, pertes, dommages, responsabilités et dépenses (y compris les frais d'avocat raisonnables) liés à ou découlant de, l'utilisation par le Client des bases de données pour stocker de telles données.

4.4 Réclamations exclues. Outre les réclamations exclues mentionnées à l'article 7 (Limitation de responsabilité) des Conditions Générales, les réclamations suivantes sont également exclues aux fins du Contrat : l'article 10 (Indemnisation) des présentes Conditions Générales et toute violation des articles 2.3 (Restrictions) ou 4 (Obligations du Client) des présentes Conditions Générales.

4.5 Conformité de la Licence. Le Client notifiera rapidement à Trimble s'il prend connaissance de (i) toute violation des obligations de confidentialité concernant les Offres, ou (ii) toute violation (réelle ou alléguée) des Droits de Propriété Intellectuelle de Trimble dans les Offres, ou (iii) toute utilisation non autorisée des Offres par toute personne, et fournira une assistance raisonnable à Trimble dans le cadre de toute poursuite ou procédure relative à de tels événements.

4.6 Limites d'Utilisation. Le Client se conformera à toutes les Limites d'Utilisation. Si le Client dépasse les Limites d'Utilisation pendant la Durée, Trimble peut facturer le Client pour l'utilisation qui a dépassé les Limites d'Utilisation applicables au prix alors en vigueur de Trimble, et le Client doit payer conformément au Contrat. Les parties peuvent également convenir d'un ajustement des Limites d'Utilisation, auquel cas le Client doit signer une nouvelle Commande et payer les frais applicables.

4.7 Critère de Redevance. Si la Commande stipule que le Logiciel est mis à disposition sur la base du GAR, du Budget du Projet, de la Valeur Totale du Projet, population, utilisation dans un département spécifique, limitations des Affiliés, ou de critères similaires (pour tout critère, le « **Critère de Redevance** »), les frais pour ce Logiciel sont calculés sur la base de ce Critère de Redevance à la date de l'émission de la Commande par Trimble. Sauf disposition contraire dans la Commande, si le Critère de Redevance augmente de plus de 10 % pendant la Durée de l'Abonnement, (i) le Client doit rapidement le notifier à Trimble par écrit, (ii) Trimble a le droit d'ajuster ces redevances sur la base des changements du Critère de Redevance et de son prix alors en vigueur pour ce Logiciel (y compris sur une base proportionnelle pour la durée en cours), et (iii) le Client doit payer tous les frais supplémentaires applicables à la réception de la facture conformément au Contrat. À la demande de Trimble, le Client fournira rapidement une documentation satisfaisante pour Trimble prouvant les Critères de Redevance du Client alors applicables.

**5. Suspension de l'accès.** Trimble peut suspendre l'accès du Client à une Offre, sans responsabilité, en totalité ou en partie, si (a) le Client a enfreint les Limitations d'Usage, les Articles 2.2 (Utilisateurs Autorisés), 2.3 (Restrictions) ou 4 (Obligations du Client) ; b) le compte du Client est en retard de cinq (5) jours ouvrables ou plus ; (c) immédiatement si les actes ou omissions du Client ou de l'un de ses Utilisateurs Autorisés menacent l'intégrité, la disponibilité ou la sécurité des Offres ou des systèmes, produits ou infrastructures de Trimble (à condition que Trimble fasse des efforts commercialement raisonnables pour fournir au Client un préavis concernant ladite suspension lorsque Trimble détermine qu'il n'existe pas de circonstances urgentes). Trimble lèvera cette suspension une fois que le problème ou la défaillance visée aura été résolu à la satisfaction raisonnable de Trimble. Les redevances continueront à s'appliquer pendant la période de suspension. Il peut être interdit au Client d'entrer de nouvelles Données Client ou de traiter ou d'accéder aux Données Clients existantes et aux rapports de données pendant la période de suspension. Si le Client tente d'accéder ou de manipuler les Données du Client en utilisant un Logiciel tiers pendant la suspension, Trimble décline et le Client tient Trimble à l'écart de toute responsabilité ou obligation relative à la perte ou à l'altération des Données du Client ou des dommages connexes.

**6. Fonctionnalités spécifiques.** Les dispositions suivantes s'appliquent dans la mesure où elles s'appliquent aux Offres.

**6.1 Matériel de Tiers.** Les Offres peuvent permettre au Client d'accéder à des Matériels de Tiers. Les Matériels de Tiers ne font pas partie des Offres. Dans la mesure spécifiée par Trimble (y compris dans les Conditions Supplémentaires ou la Documentation), l'utilisation de Matériels de Tiers peut être soumise à des conditions ou à des restrictions supplémentaires (« **Conditions de Tiers** »). Le Client est seul responsable de sa conformité avec toutes les Conditions de Tiers, et le non-respect de ces conditions peut entraîner la résiliation du droit du Client d'accéder à toutes les fonctions des Offres qui utilisent les Matériels de Tiers. Si aucune Condition de Tiers n'est spécifiée, le Client peut utiliser le Matériel de Tiers uniquement dans le cadre de l'utilisation autorisée par le Client des Offres conformément au Contrat.

**6.2 Le Contenu de l'Offre.** « **Contenu de l'Offre** » désigne tout la PI de Trimble ou tout Matériel de Tiers mis à disposition sous forme de données ou d'informations par le biais de l'Offre, qu'ils soient inclus dans l'Offre ou qu'ils fassent l'objet d'une souscription séparée. Tout Contenu de l'Offre qui est Trimble IP sera considéré comme faisant partie de l'Offre. Tout Contenu de l'Offre qui est du Matériel de Tiers sera soumis à toutes les Conditions de Tiers applicables. Si aucune Condition de Tiers ne s'applique, alors, sauf autorisation écrite de Trimble, les Matériels de Tiers ne peuvent être utilisés que pour les besoins propres du Client pendant la Durée et uniquement lorsqu'ils sont accessibles conformément à une demande manuelle de l'Utilisateur Autorisé. Le Client ne doit pas : (i) accéder, extraire ou télécharger tout Matériel de Tiers, ou des parties de celui-ci, en lot ou en masse par quelque moyen que ce soit ; (ii) utiliser tout dispositif, logiciel ou routine pour contourner tout matériel ou logiciel qui interdit les demandes d'information en volume ; (iii) vendre, proposer à la vente, louer, concéder des sous-licences ou transférer des copies du Matériel de Tiers, ou des parties de celui-ci, à un tiers ou permettre à un tiers d'utiliser le Matériel de Tiers ; (iv) utiliser le Matériel de Tiers pour développer des services ou des produits à vendre ou inclure une partie du Matériel de Tiers dans un produit ou un service quelconque ; (v) utiliser toute partie du Matériel de Tiers pour créer un service, un produit ou une technologie concurrents ; (vi) recréer le Matériel de Tiers ou créer autrement une base de données séparée ou un autre dépôt de Matériel de Tiers ; (vii) utiliser le Matériel de Tiers pour former, augmenter ou corriger une autre base de données ou un dépôt d'informations ; ou (viii) mettre toute partie du Matériel de Tiers à la disposition du public de quelque manière que ce soit. A la demande de Trimble et/ou lors de toute résiliation ou expiration de la Durée, le Client cessera immédiatement d'utiliser et supprimera/détruira toutes les copies électroniques et physiques des Matériaux de Tiers.

**6.3 Logiciel Libre.** Les Offres peuvent incorporer des logiciels libres de tiers (« **Logiciel Libre** »), tels qu'ils sont énumérés dans la Documentation ou autrement mis à disposition par Trimble. Dans la mesure où les conditions de la licence du Logiciel Libre interdisent aux termes du Contrat de s'appliquer au Logiciel Libre, les termes de la licence du Logiciel Libre s'appliqueront au Logiciel Libre sur une base autonome au lieu du Contrat.

**6.4 Applications Stores Tiers.**

(a) **Achat auprès d'un Applications Store.** Si le Client obtient l'Offre (ou des parties de celle-ci) par l'intermédiaire d'un Applications Store tiers, d'une marketplace ou d'un autre site ou service (chacun, un « **App Store** »), cet App Store est considéré comme un revendeur. Toutes les redevances ne sont pas remboursables une fois payées. Le téléchargement de l'Offre par le Client peut être soumis à d'autres conditions spécifiées par l'opérateur l'App Store à partir duquel le Client a téléchargé l'Offre.

(b) **Conditions Spécifiques à Apple.** Si le Client a téléchargé l'Offre à partir de l'App Store d'Apple Inc. (« **Apple** »), les conditions suivantes font partie du Contrat. Le Contrat est conclu entre le Client et Trimble, et non avec Apple. Cependant, comme l'exige Apple, Apple et ses filiales seront considérées comme tiers bénéficiaire au Contrat et auront le droit (et seront réputés avoir accepté le droit) d'appliquer le Contrat contre le Client en tant que tiers bénéficiaire. Dans la mesure maximale autorisée par la Loi, Apple n'aura aucune obligation de garantie en ce qui concerne l'Offre, et, entre Apple et Trimble, toute autre réclamation, perte, responsabilité, dommage, coût ou dépense attribuable à un défaut de conformité ou à une garantie relèvera de la responsabilité de Trimble. Apple n'a aucune obligation de fournir des services de maintenance ou d'Assistance en ce qui concerne l'Offre. Entre Trimble et Apple, Trimble est seule responsable de l'Offre et du traitement de toute réclamation du Client ou de tout tiers concernant l'Offre ou la possession ou l'utilisation de l'Offre par le Client, y compris, mais sans s'y limiter, (i) les réclamations relatives à la responsabilité du produit ; (ii) toute réclamation selon laquelle l'Offre n'est pas conforme à toute exigence légale ou réglementaire applicable ; et (iii) les réclamations découlant de la protection des consommateurs ou d'une législation similaire. En cas de réclamation d'un tiers selon laquelle l'Offre ou la possession ou l'utilisation de l'Offre par le Client enfreint les Droits de Propriété Intellectuelle de ce tiers, Apple ne sera pas responsable des procédures d'enquête, de la défense, du règlement ou de la libération de cette réclamation.

**6.5 Sécurité des services d'Abonnements ou des services d'hébergement des Logiciels.** Cette Section 6.5 (Sécurité des services d'Abonnements ou des services d'hébergement des Logiciels) s'applique aux Offres qui sont des services d'Abonnement ou d'hébergement pour le Logiciel. Pendant la Durée, Trimble ou son (ses) fournisseur(s) d'hébergement tiers fera des efforts commercialement raisonnables pour établir et maintenir des sauvegardes administratives, physiques et techniques raisonnables conçues pour protéger (a) la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des Données du Client ; (b) contre les menaces ou les dangers anticipés pour la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des Données du Client ; (c) contre l'accès non autorisé ou l'utilisation des Données du Client ; et (d) contre le traitement illégal, la destruction accidentelle ou la perte des Données du Client. Dans le cas où Trimble n'est pas en violation des obligations précédentes et qu'un tiers non autorisé accède néanmoins aux Données du Client, une telle divulgation des Données du Client dans de telles circonstances ne sera pas une violation de la section 9 (Confidentialité) des Conditions Générales. En cas de conflit entre les termes de l'article 9 (Confidentialité) des Conditions Générales et le présent article 6.5 (Sécurité

des services d'Abonnements ou des services d'hébergement des Logiciels), les dispositions de la présente section 6.5 (Sécurité des services d'Abonnements ou des services d'hébergement pour les Logiciels) s'appliqueront.

6.6 Accès de Tiers. (a) généralement, le Client autorise Trimble à accorder l'accès à ses instances des Offres et à partager les Données du Client avec des tiers, Utilisateurs Autorisés or tel qu'indiqué par le Client. Ces tiers sont considérés comme des Représentants, au sens de la définition et de l'utilisation de ce terme dans l'Article 9 (Confidentialité) des Conditions Générales de Transaction. Le Client est seul responsable du respect de l'accord par ces tiers et de tous les actes ou omissions de ces tiers. Ces tiers ne sont pas des tiers bénéficiaires au Contrat. Trimble n'aura aucune responsabilité pour tout acte ou omission d'une telle tierce partie, y compris par le biais de l'accès ou de l'utilisation des Offres ou des Données du Client. L'accès ou l'utilisation des offres par des Tiers doit se faire uniquement et exclusivement au bénéfice du Client (ou de ses Affiliées, si applicable), et tout autre objectif est interdit. Pour plus de clarté, entre le Client et ces tiers, toutes les données ou autres informations téléchargées par ce tiers sur l'Offre au nom du Client seront considérées comme des Données du Client. (b) Le Client comme Partie Tierce : Dans le cas où le Client est invité à accéder à une Offre en tant que Tiers, toutes les données ou autres informations téléchargées par le Client au nom de ce tiers seront considérées comme des « Données du Client » de ce tiers.

7. **Assistance.** Si le Client est éligible pour l'Assistance et paie toutes les redevances applicables, Trimble rendra cette Assistance disponible conformément aux Conditions d'Assistance ou comme Trimble peut le prévoir expressément par écrit. Sauf indication contraire écrite de Trimble, l'Assistance n'est pas disponible pour les Versions Gratuites ou les Essais et les Bêta-Tests.

## 8. Durée et Résiliation.

8.1 Licence perpétuelle. Si le Client achète une licence perpétuelle pour le Logiciel sous Licence, la licence du Client pour le Logiciel sous Licence continuera à perpétuité sous réserve des termes et conditions du Contrat. L'Assistance pour le Logiciel sous Licence est achetée séparément sauf indication contraire de Trimble par écrit ou sur une Commande.

### 8.2 Abonnements.

(a) Durée de l'Abonnement. Si le Client achète un accès à un service SaaS ou une licence de Logiciel sous Licence pour une période limitée, la durée de la période initiale et des renouvellements éventuels est telle que définie dans la Commande (collectivement, la **ou les « Période(s) d'Abonnement »**). Nonobstant toute disposition contraire de la Commande, la date de début de chaque Période d'Abonnement pour chaque Offre débutera à la Date de Mise à Disposition de cette Offre. Pour plus de clarté, chaque Offre peut avoir une Date de Mise à Disposition différente.

(b) Abonnements Supplémentaires. Si le Client a précédemment acheté un ou plusieurs Abonnements pour une Offre particulière (« **Abonnement(s) Existant(s)** ») et qu'il achète par la suite un ou plusieurs Abonnements Supplémentaires (pour n'importe quelle Offre) pendant que l'Abonnement(s) Existant(s) est en vigueur (l'« **Abonnement(s) Supplémentaire(s)** »), la durée de la Période d'Abonnement pour l'Abonnement Supplémentaire sera telle que définie dans la Commande. Sauf indication contraire de Trimble par écrit, tous les Abonnements du Client auront la même date de fin et Trimble peut facturer toutes les redevances pour tous ces Abonnements sur une seule facture.

8.3 Effet de la résiliation. À l'expiration ou à la résiliation du Contrat ou de la Commande, le droit du Client d'utiliser les Offres cessera et le Client cessera immédiatement toute utilisation et tout accès aux Offres et supprimera (ou, sur demande, retournera) toutes les copies de toutes les Offres. À la demande de la partie divulgateuse, à l'expiration ou à la résiliation du Contrat, la partie destinataire supprimera tous les fichiers Informations Confidentielles (à l'exclusion des Données du Client, qui sont traitées dans la section 3 (Utilisation et propriété des données)). Les Données du Client et les autres Informations Confidentielles peuvent être conservées dans les sauvegardes standards de la partie destinataire après leur suppression, mais elles restent soumises aux restrictions de confidentialité du Contrat.

8.4 Survie. En référence à l'article 4.3 des Conditions Générales (Survie), les articles suivants des présentes Conditions du Logiciel survivent à toute expiration ou résiliation du Contrat : 1 (Définitions), 2.3 (Restrictions), 3.1 (Utilisation et propriété des données), 4 (Obligations du Client), 8.3 (Effet de la résiliation), 8.4 (Survie), 9.3 (Clause de non-responsabilité supplémentaires) et 10 (Indemnisation). Sauf si un recours exclusif est prévu, l'exercice d'un recours en vertu du Contrat, y compris la Résiliation, ne limite pas les autres recours dont une partie peut disposer.

## 9. Garanties et clauses de non-responsabilité supplémentaires.

9.1 Garantie Limitée. Sous réserve du Contrat et de toute Loi obligatoire contraire, Trimble garantit au Client que pendant la Période de Garantie, les Offres fonctionneront matériellement comme décrit dans la Documentation. La « **Période de Garantie** » est (a) de 90 jours pour le Logiciel sous Licence délivré sous licence perpétuelle, et (b) pour la durée de la Période d'Abonnement applicable, pour tous les Abonnements. Nonobstant ce qui précède, Trimble n'offre aucune garantie en ce qui concerne les Services de Correction, qui sont fournis en l'état et selon leur disponibilité.

### 9.2 Recours à la Garantie.

(a) Si l'Offre ne se conforme pas à la Section 9.1 (Garantie Limitée) pendant la Période de Garantie, le Client peut faire une demande de garantie raisonnablement détaillée dans les trente (30) jours suivant la découverte du problème. Pour toutes ces demandes rapportées par le Client dans cette période et que Trimble juge valables, Trimble corrigera cette non-conformité en émettant des instructions corrigées, une restriction ou un contournement, ou en remplaçant les Offres, à la discrétion de Trimble. Sous réserve de toute Loi impérative contraire, ces procédures sont le recours exclusif du Client, et l'entière responsabilité de Trimble pour la non-conformité des Offres à la garantie de la section 9.1 (Garantie Limitée).

(b) La Garantie Limitée qui précède ne s'applique que si et dans la mesure où (i) toute Offre associée à la garantie est correctement installée, configurée, interfacée, entretenue, stockée et exploitée conformément à la Documentation, et (ii) toute Offre associée à la garantie n'est pas modifiée ou mal utilisée. La Garantie Limitée qui précède ne s'applique pas (1) aux problèmes causés par une utilisation ou des modifications non autorisées ; (2) aux versions non prises en charge ou non autorisées de toute Offre ; (3) à l'exploitation des Offres conformément à toute spécification autre que la Documentation ou en complément de celle-ci ; (4) aux problèmes liés ou résultant de Dépendances, de Compatibilités ou de systèmes, produits ou services tiers ; ou (5) aux Versions Gratuites, aux Essais et aux Bêta-Tests ou autres versions similaires.

9.3 Exclusions de Garantie Supplémentaires. Trimble prévoit les exclusions suivantes en complément de la section 6 (Exclusion de Garantie) dans les Conditions Générales.

(a) **Généralités.** TRIMBLE NE DONNE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE QUE L'UTILISATION PAR LE CLIENT DES OFFRES SERA ININTERROMPUE, SANS ERREUR, OU SANS VIRUS OU AUTRES LOGICIELS MALVEILLANTS OU LIMITATIONS DE PROGRAMME ; QUE TRIMBLE EXAMINERA LES DONNÉES DU CLIENT POUR L'EXACTITUDE ; OU QUE TRIMBLE MAINTIENDRA LES DONNÉES DU CLIENT OU D'AUTRES DONNÉES SANS PERTE. TRIMBLE N'EST PAS RESPONSABLE DES RETARDS, DES ÉCHECS OU DES PROBLÈMES INHÉRENTS À L'UTILISATION D'INTERNET, DES SATELLITES, DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES OU D'AUTRES SYSTÈMES HORS DU CONTRÔLE DE TRIMBLE. TRIMBLE NE SERA PAS RESPONSABLE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT DU RÉSULTAT OBTENU PAR L'UTILISATION DES OFFRES OU DE LA CONFIANCE DU CLIENT DANS UN TEL RÉSULTAT. LE CLIENT EST RESPONSABLE DE LA SUPERVISION, DE LA GESTION, DU CONTRÔLE ET DE L'UTILISATION DES OFFRES PAR LE CLIENT. CETTE RESPONSABILITÉ COMPREND LA DÉTERMINATION DES UTILISATIONS APPROPRIÉES DES OFFRES ET LA SÉLECTION DES OFFRES POUR ATTEINDRE LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS. TOUS LES FORMULAIRES, POLITIQUES OU AUTRES MATÉRIAUX FOURNIS PAR TRIMBLE PAR LE BIAIS DES OFFRES OU DE LA DOCUMENTATION NE SONT PAS DESTINÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES CONSEILS JURIDIQUES OU DES AVIS JURIDIQUES. LE CLIENT DOIT CONSULTER SON PROPRE CONSEILLER JURIDIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DE CES DOCUMENTS. LE CLIENT EST AUSSI RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ADEQUATION DES PROCEDURES INDEPENDANTES POUR TESTER LA FIABILITE ET L'EXACTITUDE DE TOUT RESULTAT DES OFFRES. LE CLIENT PEUT AVOIR D'AUTRES DROITS STATUTAIRES, MAIS TOUTE GARANTIE REQUISE PAR LA LOI SERA LIMITÉE À LA PÉRIODE LA PLUS COURTE AUTORISÉE PAR LA LOI.

b) **Avis de non-responsabilité des Services de Correction.** Le Client reconnaît que les Services de Correction et l'accès au réseau correspondant sont soumis à des limitations de transmission dues à divers facteurs tels que les conditions atmosphériques, les obstacles topographiques, les limitations ou l'absence de couverture du service opérateur sous-jacent et d'autres conditions naturelles ou artificielles. En outre, les bruits de moteur et d'allumage, le blindage métallique et l'interférence par les utilisateurs des mêmes canaux radio ou des canaux radio adjacents peuvent limiter ou interférer avec les Services de Correction. Trimble n'est pas responsable du fonctionnement ou de l'échec du fonctionnement des satellites GNSS ou de la disponibilité des signaux des satellites GNSS.

(c) **Matériel de Tiers.** Le Matériel de Tiers est fourni « EN L'ÉTAT » et le Client assume tous les risques et toutes les responsabilités concernant l'utilisation du Matériel de Tiers (ou les résultats obtenus par l'intermédiaire de celui-ci). Trimble et ses fournisseurs n'offrent aucune garantie en ce qui concerne les Matériels de Tiers, y compris en ce qui concerne leur exactitude ou leur disponibilité ou leur compatibilité de manière continue.

(d) **Dépendances et Compatibilités.** Trimble n'offre aucune garantie en ce qui concerne les Dépendances, les Compatibilités ou d'autres facteurs hors du contrôle de Trimble, y compris leur disponibilité ou leur compatibilité de manière continue.

(e) **Données Interdites.** Trimble et ses fournisseurs déclinent spécifiquement toute responsabilité pour, et ne seront pas responsables de quelque manière que ce soit, de toute utilisation des Offres en relation avec des Données Interdites.

**10. Indemnisation.** Le Client défendra, indemnisera et dégagea Trimble de toute responsabilité contre toute demande de tiers, coûts, dommages, pertes, responsabilités et dépenses (y compris les frais et honoraires raisonnables d'avocats) découlant de ou en rapport avec (a) toute Donnée du Client, Dépendances ou Compatibilités, ou (b) la violation par le Client des sections 2.3 (Restrictions), 4 (Obligations du Client), 6.1 (Matériels de tiers), 6.2 (Contenu de l'Offre), ou 6.4 (App Store de tiers) (chacun, une « **Demande** »). Trimble donnera au Client un avis écrit rapide de toute demande et coopérera en relation avec la demande aux frais du Client. Le Client aura le droit exclusif de contrôler et de régler toute demande, sauf si le Client ne peut pas régler une demande sans le consentement écrit préalable de Trimble (qui ne doit pas être refusé de manière déraisonnable), lorsque le règlement exige que Trimble admette toute responsabilité, paie tout montant ou prenne toute mesure ou s'abstienne de prendre toute mesure (autre que la cessation de l'utilisation des matériaux contrefaits). Trimble peut participer à la défense de toute demande à ses frais.

**11. Utilisateurs Finaux Gouvernementaux.** Les éléments de l'Offre sont des Logiciels commerciaux. Si l'Utilisateur ou le détenteur de licence des Offres est une agence, un département ou une autre entité du gouvernement des États-Unis, l'utilisation, la duplication, la reproduction, la publication, la modification, la divulgation ou le transfert des Offres ou de toute Documentation connexe de quelque nature que ce soit, y compris les données techniques et les manuels, sont limités par les termes du Contrat conformément à la réglementation 12.212 de la Federal Acquisition Regulation à des fins civiles et au supplément 227.7202 de la Defense Federal Acquisition Regulation à des fins militaires. Les Offres ont été développées entièrement à titre privé. Toute autre utilisation est interdite.

**12. Conditions spécifiques à la Région - France.** Les conditions suivantes s'appliquent uniquement aux Clients dont l'adresse de facturation se trouve en France : Les données interdites comprennent toutes les informations sur les patients, les informations médicales ou autres informations de santé protégées régies par le Code de la santé publique français et le RGPD ; et l'octroi des droits du Client dans la section 3.1 (en général) sera pour aussi longtemps que les données du Client sont protégées par la loi sur la propriété intellectuelle.